AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_18-DE
Reçu le 08/02/2023

2023/18 du 31/01/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 31 janvier 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de saint Paul de Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 janvier 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	49	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuill – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier - Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil)
Titulaires absents	9	Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Dominique Caillou – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	5	Philippe Boismoreau à Yves Mahaud Joël Constant à Bruno Limerat Dominique Caillou à Nicolas Platon Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Denis Ferrand à Pierre Janaillac

AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_18-DE
Reçu le 08/02/2023

DELIBERATION N° 2023 / 18 : (Code Nomenclature /753)
DATE : 31 janvier 2023
RAPPORTEUR : Jean-pierre chaumette
OBJET : Autorisation donnée au Président de déposer une demande de subvention au titre du FEADER pour l'achat d'un véhicule itinérant (OTI)

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR), via le service développement territorial et son Office de Tourisme intercommunal, souhaite mettre l'accent sur le développement local, touristique et plus largement conforter l'attractivité du Périgord Vert. Aussi, la collectivité tente de répondre aux problématiques suivantes : « Comment faire face à l'érosion de la fréquentation des lieux d'accueil traditionnels et comment informer les habitants et visiteurs qui ne rentrent plus dans un office de tourisme de l'offre et des services locaux ? ».

Une des solutions envisagée est de développer un accueil itinérant permettant aux habitants et visiteurs l'accès à des services de proximité et à une meilleure information locale.

Il s'agit via l'acquisition d'un véhicule d'expérimenter de nouvelles formes de mobilité pour être au cœur des flux touristiques et au plus près des habitants, sur l'ensemble des 44 communes et ainsi pouvoir prodiguer des conseils éclairés partout et pour tous.

A travers cette nouvelle stratégie d'accueil et cet axe de mobilité, l'information sera diffusée hors des murs de l'office de tourisme, le concept étant de venir à la rencontre des habitants et des visiteurs pour les informer sur les activités, les animations, les bons plans et les nouveautés existant sur le Ribéracois.

Cet accueil mobile a été pensé pour :

- Capter les clientèles qui ne passent pas à l'office de tourisme ;
- Rendre l'information visible par tous et pour tous ;
- Mailler le territoire ;
- Rendre visible l'office de tourisme ;
- Fédérer les professionnels.

DÉPENSES	En €	RECETTES	En €	En %
Achat bureau mobile	80.000,00 €			
		LEADER (FEADER)	40.000,00 €	50%
		Total aides publiques	40.000,00 €	50%
		Autofinancement CCPR	40.000,00 €	50 %
TOTAL	80.000,00 €	**TOTAL**	80.000,00 €	**100%**

AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_18-DE
Reçu le 08/02/2023

Le conseil communautaire à l'unanimité (2 abstentions) décide de :

- De valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus
- D'autoriser le Président à solliciter une aide au titre du fonds européen Feader à hauteur de 50 % du montant de l'investissement.
- De déposer un dossier de subvention auprès du GAL du Pays Périgord Vert pour examen de la demande.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 53
Votes contre :0
Abstentions :2

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 07/02/2023 à 18:28
par Didier BAZINET

Le secrétaire de séance du 31 janvier 2023
Jean-Marcel Beau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC